

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

1 000 € par participant

Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Experts
- Diagnostiqueurs
- Responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels du bâtiment (entreprises, artisans, conducteurs de travaux, chargé d'affaires, personnels de chantier...)

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Comprendre le fonctionnement d'une installation solaire photovoltaïque raccordée au réseau
- Connaître les étapes de travail des artisans installateurs de panneaux photovoltaïques

**PROGRAMME****Evaluer la viabilité d'un site**

- Mesure du potentiel solaire disponible en fonction de l'orientation, l'inclinaison et la masque d'ombre

Connaître l'équipement photovoltaïque et le principe des installations photovoltaïques

- Les structures, les différents modules, les onduleurs, les architectures, le raccordement au réseau

Comprendre les étapes du dimensionnement d'une installation raccordée réseau

- Calculer une puissance crête, choisir l'onduleur, évaluer la productivité, suivre les démarches administratives
- Pièges à éviter

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **OPQF**

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

